



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2012
Français
Original : anglais

Trentième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2000 (2011) du 27 juillet 2011 du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 31 juillet 2012 et m'a prié de présenter un rapport final sur la situation sur le terrain et sur l'application de la résolution le 30 juin 2012 au plus tard. Il porte sur les principaux événements survenus depuis mon rapport spécial du 29 mars 2012 (S/2012/186) et décrit les activités entreprises par l'Opération pour exécuter son mandat en application de la résolution 2000 (2011).

II. Situation sur le plan de la sécurité

2. Déjà précaire, la situation sur le plan de la sécurité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, le long de la frontière avec le Libéria, s'est fortement détériorée avec l'attaque du 8 juin 2012 visant directement les forces de maintien de la paix de l'ONUCI au cours de laquelle sept soldats nigériens ont été tués. Suite à des informations faisant état d'une attaque contre des civils dans le village de Sao dans la nuit du 7 juin, l'ONUCI a dépêché une patrouille qui a essuyé les tirs de nombreux éléments armés non identifiés sur la route reliant Para à Sao, le long de la frontière avec le Libéria; les sept soldats de la paix ont trouvé la mort dans l'incident. Dans une autre attaque, distincte mais en lien avec la précédente, visant une unité des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) qui était déjà arrivée à Sao, un soldat a été tué et un autre a été blessé. Le même jour, au moins 15 civils ont été tués dans le secteur par des hommes armés non identifiés. Ces attaques, l'insécurité grandissante et la présence d'éléments armés ont provoqué le déplacement d'environ 5 000 personnes, dont certaines auraient franchi la frontière pour gagner le Libéria. Malgré la difficulté d'accès, les acteurs humanitaires présents dans l'ouest du pays ont coordonné l'action humanitaire et notamment l'aide d'urgence.

3. Après l'attaque visant les forces de maintien de la paix, les autres membres de la patrouille de l'ONUCI ont regagné Para et tenu leur position pour protéger les civils. Ils ont reçu le renfort de troupes de l'ONUCI venues de Tabou et de Taï les 8 et 9 juin. L'Opération a également renforcé sa présence à Taï en y envoyant des



troupes venues de Guiglo et des unités de police constituées venues de Yamoussoukro, tandis que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) augmentait ses patrouilles de reconnaissance aérienne et ses patrouilles conjointes avec les services de sécurité libériens. À la suite des réunions d'urgence qui se sont tenues à Abidjan et à Monrovia, respectivement, la Côte d'Ivoire et le Libéria ont renforcé la présence de leurs forces de sécurité des deux côtés de la frontière. La Côte d'Ivoire a augmenté l'effectif des FRCI présent dans la région, et le Libéria a déployé du personnel de police et des agents d'immigration supplémentaires dans les comtés frontaliers, et commencé le déploiement avancé d'une compagnie de ses forces armées. Le Libéria a également fermé provisoirement la frontière, sauf pour les activités humanitaires, et pris des mesures visant à réprimer les activités minières illégales dans la zone frontalière, car les ex-combattants sont soupçonnés de se livrer à ce type d'activité. Le 9 juin, les autorités ivoiriennes ont arrêté quatre individus en conjonction avec l'attaque et les ont transférés à Abidjan, le 11 juin.

4. Dans la nuit du 11 juin, un groupe d'individus armés non identifiés a attaqué les villages de Sieblo-Oula et de Tielole-Oula dans le secteur de Taï, tuant quatre civils et en blessant de nombreux autres, tandis que trois autres civils ont été enlevés, ce qui a provoqué le déplacement de centaines de personnes. Des affrontements entre les FRCI et des éléments armés ont été signalés le 13 juin dans le secteur, au cours desquels 17 éléments armés ont été tués.

5. Dans le but de coordonner l'intervention globale, les représentants de l'ONUCI et de la MINUL se sont réunis à Abidjan le 12 juin pour préparer une réunion quadripartite avec les autorités ivoiriennes et libériennes, laquelle s'est tenue dans cette ville le 14 juin. Les parties sont convenues qu'il fallait resserrer la coopération et prendre des mesures pour faire face à l'instabilité de la situation le long de la frontière, compte tenu des récentes attaques, et notamment renforcer leur présence des deux côtés de la frontière, intensifier les patrouilles aériennes et pédestres et assurer la protection des civils, tout en veillant à améliorer les relations entre leurs forces de sécurité respectives et la population. La Côte d'Ivoire et le Libéria ont également décidé de resserrer leur coopération en matière judiciaire, notamment en ce qui concerne les procédures engagées au Libéria contre des Ivoiriens soupçonnés d'avoir participé à des crimes pendant la crise postélectorale, tout en respectant les droits des réfugiés. Il a également été décidé de tenir une réunion conjointe des conseils des chefs et des notables des communautés installées le long de la frontière afin de promouvoir la réconciliation et le développement, et d'organiser une réunion de la Commission mixte pour la coopération ivoiro-libérienne avant la fin de l'année.

6. En plus des incidents survenus en juin, des sources ont signalé des attaques dans des villages du côté ivoirien de la frontière, la plus grave s'étant produite le 25 avril, lorsqu'un groupe d'individus armés a attaqué la localité de Sakré près de Taï, tuant huit civils et incendiant une douzaine de maisons. L'incident a poussé quelque 5 900 personnes à abandonner leur foyer. D'après certaines indications, l'attaque aurait été menée par un groupe d'ex-combattants ivoiriens et libériens entrés en Côte d'Ivoire depuis le Libéria. D'autres rapports ont signalé le réarmement et le recrutement d'ex-combattants ivoiriens et libériens au Libéria en vue d'éventuelles attaques de grande envergure en Côte d'Ivoire, peut-être avec le soutien d'éléments affiliés au régime de l'ancien Président Laurent Gbagbo résidant actuellement hors du pays. Si ces informations sont confirmées, il s'agirait d'une grave menace pour la Côte d'Ivoire et le Libéria.

7. Divers affrontements entre des membres des FRCI et les populations locales ont été signalés pendant la période considérée, indiquant que les tensions persistaient entre les Forces républicaines et certains segments de la population. Des incidents de ce type ont été signalés le 21 avril à Dimbé, le 22 avril à Akouédo, le 25 avril à Abidjan, le 13 mai à Bangolo et le 4 juin dans les villages de Kohodio et de Guitry, au cours desquels sept personnes ont été tuées et au moins 21 ont été blessées. Ces incidents se produisaient généralement lorsque les FRCI voulaient riposter, ce qui provoquait de violentes réactions de la part des populations locales. Le 24 mai, une personne a été tuée lors d'affrontements opposant des *dozos* (chasseurs traditionnels) à des civils à Ouragahio, dans l'ouest du pays. Entre-temps, les *dozos* continuaient, d'après certaines informations, à exercer des responsabilités en matière de sécurité dans l'ouest.

8. De violents affrontements intercommunautaires ont continué à se produire, principalement dans l'ouest et le centre de la Côte d'Ivoire, portant souvent sur des questions liées au régime foncier. Des incidents ont été signalés le 3 avril à Arrah, le 11 avril à Djegounoua et à Latané-Akanssakro près de Bouaké, le 21 avril à Ahizabre, le 11 mai dans les environs d'Abengourou et le 18 mai près de Bloléquin, faisant un mort et 12 blessés. Le 7 juin, des éléments armés non identifiés ont pris pour cible une communauté réputée soutenir le Président Ouattara à Guitrozon, près de Duékoué, tuant 2 civils, en blessant 3 et violant au moins 1 femme.

9. En outre, un certain nombre de civils ont été tués et d'autres blessés lors de vols à main armée commis par des éléments non identifiés, principalement à Abidjan et dans l'ouest. Pendant la période considérée, au moins 188 vols à main armée se sont produits à travers le pays, au cours desquels 54 personnes ont été tuées et de nombreux autres blessés. Ces incidents ont pour la plupart été gérés par les services de sécurité intérieure. Au moins 15 auteurs présumés de ces incidents ont été tués et un certain nombre de passants ont été blessés lors des échanges de coups de feu entre les forces de sécurité et des individus armés.

10. Pendant la période considérée, on a également signalé un certain nombre de révoltes dans les prisons, au cours desquelles 196 détenus se sont évadés, dont 45 de la prison de Korhogo le 21 avril, 99 de celle d'Agboville le 1^{er} mai et 52 de la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan, la principale prison de la ville, le 4 mai. En réaction à ces événements, le Gouvernement a révoqué les directeurs des prisons d'Abidjan et d'Agboville le 9 mai. Jusqu'à présent, 38 détenus au total ont été repris. Ces évasions semblent plus opportunistes que planifiées et résulter principalement de la négligence du personnel pénitentiaire, de l'absence de dispositifs de sécurité et de carences au niveau de la gestion. L'ONUCI a aidé le Gouvernement à examiner des moyens de faire face à ce problème, notamment par l'élaboration d'un protocole régissant la coordination entre les services de sécurité ivoiriens qui assurent la sécurité des périmètres dans les prisons.

11. Les restes explosifs de guerre continuaient de menacer la sécurité des civils. L'ONUCI a aidé le Gouvernement à gérer les risques résultant de l'insécurité liée aux armes et munitions. Depuis juillet 2011, l'Opération a inspecté 56 dépôts de munitions et arsenaux à travers le pays, et en a remis 16 en état. Les efforts se poursuivent afin de rénover et de sécuriser les autres sites de stockage des munitions et de les mettre en conformité avec les normes internationales. L'ONUCI a également contribué à la destruction de quelque 6 000 pièces de munitions lourdes, qui étaient dangereuses et périmées, et dispensé une formation spécialisée aux

services de sécurité et de police nationaux, notamment pour l'enlèvement des restes explosifs de guerre et la gestion des stocks.

12. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont révisé la stratégie de protection des civils, laquelle repose sur une analyse à trois niveaux, prévoyant : a) une protection assurée dans le cadre du processus politique; b) la création d'un environnement protecteur; et c) la fourniture d'une protection contre les violences physiques. Cette stratégie décrit les mesures concrètes à prendre face aux violences physiques dont seraient victimes les civils, y compris les forces de sécurité nationales et les groupes armés non étatiques, les violences criminelles et les violences motivées par des raisons politiques.

III. Évolution politique

13. Durant la période considérée, le Président Alassane Ouattara a redoublé d'efforts pour promouvoir la stabilité et la réconciliation. Le 6 avril, il a créé un groupe de travail interministériel chargé d'établir un cadre national pour la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Du 21 au 23 avril, le Président s'est rendu pour la première fois dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, région la plus fortement touchée par la violente crise postélectorale. Dans ses discours publics, il a mis l'accent sur le pardon et la réconciliation et a appelé les Ivoiriens en exil à rentrer au pays. Les 9 et 23 mai, il a nommé le commandant de la gendarmerie sous l'ancien Président Gbagbo et le chef d'état-major des anciennes Forces de défense et de sécurité Ambassadeurs au Sénégal et au Gabon respectivement. Le 22 mai, il a limogé le Ministre de l'intégration africaine, accusé de corruption.

14. L'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire élue démocratiquement s'est réunie pour la première fois le 25 avril à Yamoussoukro, jour de l'ouverture de la première session ordinaire. Dans son discours liminaire, le Président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro, a souligné l'engagement de l'Assemblée de devenir une institution forte et indépendante, qui contribuerait à la réconciliation nationale et superviserait efficacement le Gouvernement au nom du peuple ivoirien. Des groupes parlementaires ont été créés, les deux principaux étant le Rassemblement des républicains (RDR) du Président Alassane Ouattara et le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de l'ancien Président Henri Konan Bédié. Venaient ensuite trois groupes plus petits, l'Union pour la paix en Côte d'Ivoire (UPCI) et deux autres groupes qui n'étaient affiliés officiellement à aucun parti, appelés Dialogue et Espérance.

15. S'efforçant de promouvoir un cadre politique plus ouvert, mon Représentant spécial, M. Berk Koenders, a entamé une série de réunions avec le Gouvernement et les partis d'opposition destinées à faciliter le dialogue entre eux. À l'invitation du Gouvernement, des représentants de l'ancien parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien (FPI), et d'autres partis de l'opposition non représentés à l'Assemblée nationale ont participé à une réunion présidée par le Premier Ministre, Jeannot Ahoussou-Kouadio, les 27 et 28 avril. Un communiqué a suivi, signé par toutes les entités participantes, à l'exception du FPI, annonçant la création d'un mécanisme de suivi, le cadre de dialogue permanent, en vue de poursuivre le dialogue dans le cadre de réunions trimestrielles, dont la première a eu lieu le 21 juin, sous le FPI.

16. Lors d'une convention de parti tenue le 29 avril, le FPI a toutefois réaffirmé qu'il ne prendrait part à la réconciliation nationale que si ses exigences étaient satisfaites, et notamment sous réserve que l'ancien Président Gbagbo et ses collaborateurs soient libérés, que la sécurité soit renforcée et la justice rendue de manière équitable. Il a répété sa position le 26 mai à une réunion qu'il a tenue à Abidjan. Le 5 juin, le Premier Ministre a reçu une délégation du FPI à sa demande et il a été convenu de tenir une réunion en juillet afin de discuter des sujets de préoccupation.

17. Suite aux inquiétudes persistantes quant à d'éventuelles atteintes à la sécurité de l'État, le Ministre de l'intérieur a annoncé à la télévision publique le 12 juin que les autorités avaient déjoué un complot visant à renverser le Gouvernement, tramé par des militaires en exil et un ancien ministre sous le régime du Président Gbagbo qui avait été extradé du Togo vers la Côte d'Ivoire le 6 juin.

18. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 25 mai, le Premier Ministre a demandé à l'Organisation des Nations Unies, et en particulier à l'ONUCI, une assistance en vue des élections locales prévues dans le courant de l'année, demande qui est actuellement examinée par une mission d'évaluation des besoins en matière électorale. Bien que les avis divergent entre les partis d'opposition concernant leur participation aux élections, certains partis de la coalition au pouvoir ont entamé les préparatifs. Le 2 juin, l'ancien Président Bédié a présidé une réunion du PDCI à Abidjan, à laquelle ont participé quelque 800 membres afin de réfléchir à l'avenir du parti, notamment à une stratégie en vue des élections locales. Les résultats des nouvelles élections législatives organisées le 26 février n'ont pas encore été publiés dans deux circonscriptions en raison d'irrégularités; le Gouvernement a mené une enquête, qui est maintenant close. En attendant, le Mouvement des forces d'avenir a appelé le 5 juin à revoir les frontières électorales, affirmant que les délimitations actuelles des circonscriptions favorisaient le parti au pouvoir.

19. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous s'est rendu en Côte d'Ivoire du 15 au 18 avril afin d'évaluer la situation sur le terrain et a rencontré le Président Ouattara, des représentants de son gouvernement et d'autres acteurs nationaux et internationaux. Le 14 juin, il a participé, en mon nom, à la cérémonie organisée à Abidjan à la mémoire des sept soldats de la paix qui avaient été tués.

Évolution régionale

20. Depuis son élection en tant que Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 17 février, le Président Ouattara s'est employé activement à régler les crises au Mali et en Guinée-Bissau à la suite des changements inconstitutionnels de gouvernement survenus dans ces pays les 22 mars et 12 avril respectivement.

21. Durant la période visée, des mesures ont également été prises en vue de répondre à des menaces sous-régionales. Lors d'une réunion tenue à Abidjan le 13 mars, l'Union du fleuve Mano a adopté un plan opérationnel de paix et de sécurité pour répondre à la criminalité transnationale organisée et au trafic en Afrique de l'Ouest. Ce plan prévoyait l'établissement de patrouilles mixtes aux frontières, un renforcement de l'échange d'informations et l'organisation de formations conjointes. Une réunion de suivi a eu lieu à Toulepleu les 13 et 14 avril afin de discuter de l'établissement d'une unité mixte chargée d'assurer la sécurité et

de renforcer la confiance le long des frontières de la Côte d'Ivoire avec le Libéria. L'Union du fleuve Mano devrait établir au total cinq unités de ce type, les autres couvrant les frontières entre la Côte d'Ivoire et la Guinée, entre la Guinée et le Libéria, entre le Libéria et la Sierra Leone, et entre la Guinée et la Sierra Leone. Parallèlement, lors de son sommet tenu le 15 juin à Conakry, l'Union du fleuve Mano a examiné, entre autres, les questions transfrontières entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. Le sommet a été précédé par une réunion ministérielle tenue le 14 juin.

22. L'ONUCI a continué d'appuyer les efforts visant à répondre aux menaces sous-régionales. Elle a contribué à l'élaboration, par le Secrétariat de l'Union du fleuve Mano, en collaboration avec la CEDEAO, d'une stratégie sous-régionale visant à répondre aux mouvements transfrontières d'éléments armés et d'armes ainsi qu'au trafic, coordonnée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

23. Durant la période examinée, la coopération s'est aussi renforcée entre la Côte d'Ivoire et le Libéria afin de régler les problèmes de sécurisation des frontières communes. Le 2 mai, lors d'une réunion de haut niveau tenue à Abidjan, les gouvernements des deux pays ont décidé de réactiver la Commission mixte de coopération ivoiro-libérienne. La question a été plus avant à une réunion tenue les 8 et 9 mai entre le Ministre de la défense du Libéria et le chef d'état-major des FRCI, en présence de l'ONUCI et de la MINUL. Le 2 juin, lors d'une réunion tenue au point de passage de Toe Town (Libéria), les autorités et les représentants de la société civile des deux pays, ainsi que l'ONUCI et la MINUL, ont examiné les activités conjointes. Comme on l'a évoqué au paragraphe 5, à la réunion quadripartite organisée le 13 juin à Abidjan, les autorités ivoiriennes et libériennes ont reconnu qu'il fallait renforcer encore la coopération.

IV. Réforme du secteur de la sécurité et des institutions garantes de l'état de droit

24. D'importantes mesures ont été prises après les élections législatives de décembre 2011 afin d'entamer la réforme du secteur de la sécurité. Comme indiqué dans mon précédent rapport, le Président Ouattara a pris en charge la réforme du secteur de la sécurité et a confié au groupe de travail mentionné au paragraphe 13 ci-dessus la tâche de définir une feuille de route pour la réforme du secteur de la sécurité ainsi que pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et de coordonner l'assistance fournie par les partenaires bilatéraux. Le groupe de travail a 90 jours, soit jusqu'au 31 juillet, pour élaborer une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, procéder à une évaluation des menaces et établir des plans d'action. Il compte un comité directeur et un comité scientifique chargé des questions techniques, et se compose de six sous-groupes, chargés respectivement des questions suivantes : la sécurité nationale; le contrôle démocratique; la reconstruction après la crise; l'état de droit et les relations internationales; la gouvernance économique; et la dimension sociale et humaine. L'ONUCI apporte conseils et assistance techniques à ces sous-groupes. Elle a également continué d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité par l'intermédiaire de son conseiller principal, qui partage les locaux du Gouvernement.

Police

25. Le 28 mars, le Ministre de l'intérieur a mis en place un groupe de travail chargé de procéder à la réforme de la police nationale. Ce groupe de travail est doté d'un comité directeur présidé par le Ministre de l'intérieur et compte de hauts fonctionnaires du Ministère et de la police nationale, ainsi que des représentants de la communauté internationale, y compris de l'ONUCI. Le comité directeur tient des réunions hebdomadaires pour examiner la réforme, compte tenu des audits réalisés en 2011 par l'ONUCI et la Côte d'Ivoire, et par la France, des expériences d'autres pays d'Afrique, ainsi que du plan national de développement pour 2012-2015. Un secrétariat technique a été chargé d'élaborer, dans un délai de deux mois, un document stratégique sur la police nationale, qui sera soumis pour approbation au groupe de travail visé au paragraphe 13 ci-dessus.

Justice et établissements pénitentiaires

26. Des progrès ont été réalisés concernant la réouverture des institutions judiciaires et pénitentiaires et le redéploiement des magistrats et de la police judiciaire, mais d'autres restent à faire concernant l'administration de la justice pénale, en raison d'un nombre insuffisant de prisons et des déficiences de la police judiciaire. Bien que le tribunal militaire d'Abidjan ait commencé à siéger dès sa réouverture le 1^{er} mars, le bon déroulement des procédures se heurte à l'insuffisance des capacités du personnel. Une réforme structurelle sur le long terme serait nécessaire pour garantir que les juridictions puissent fonctionner de manière indépendante et impartiale et dans le respect des normes internationales. L'ONUCI a continué de surveiller de près les activités des juridictions et a fourni un encadrement au personnel judiciaire.

27. L'adoption, le 19 avril, d'une stratégie nationale concernant le secteur de la justice, sur laquelle s'appuieront le Gouvernement, l'ONU et les autres partenaires dans les domaines judiciaire et pénitentiaire de 2012 à 2015, a été une réalisation importante dans le cadre de la réforme du secteur judiciaire. L'ONUCI et l'Union européenne ont travaillé en étroite collaboration avec le Ministère de la justice et les autres parties prenantes à l'élaboration de cette stratégie. En vue de sa mise en œuvre, le Ministère de la justice établit actuellement, avec le soutien de l'ONUCI, un plan d'action qui servira également de feuille de route aux partenaires internationaux qui appuient la réforme de la justice.

28. Comme suite au programme pluriannuel conjoint d'appui à la justice, l'ONUCI, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'aide au développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Union européenne et l'Agency for International Development des États-Unis, a mobilisé des fonds suffisants pour établir des services de consultations et de représentation juridique à Bondoukou, Bouaké, Guiglo, Korhogo, Man et San Pedro, destinés aux populations locales et en particulier aux femmes et aux enfants.

29. Le 19 avril, le Ministère de la justice a approuvé le programme de réforme de l'administration pénitentiaire nationale qui s'intègre dans la stratégie nationale concernant le secteur de la justice. Avec l'aide de l'ONUCI, les autorités pénitentiaires nationales ont fait des progrès dans la réhabilitation des installations pénitentiaires, l'établissement de bases de données sur les détenus et le renforcement des capacités du personnel des prisons de l'État. Avec le concours de l'Union européenne, l'ONUCI a établi des partenariats entre des écoles nationales et

européennes à l'intention des magistrats, des greffiers, des agents des établissements pénitentiaires et des jeunes qui travaillent dans les prisons afin d'assurer un renforcement des capacités sur le long terme dans ces domaines.

V. Désarmement, démobilisation et réintégration

30. En vue de l'élaboration d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'intention des ex-combattants, l'ONUCI a commencé en avril, à la demande des FRCI, à remettre en état 9 des 20 sites de désarmement, de démobilisation et de réintégration, pouvant accueillir environ 500 personnes chacun, à Abengourou, Abidjan, Bouaké, Bouna, Guiglo, Man, Korhogo San Pedro et Séguéla. Ces sites serviront à désarmer et démobiliser quelque 40 000 éléments associés avec les Forces républicaines sur un effectif se situant entre 60 000 et 100 000 personnes, d'après les estimations. L'ONUCI a eu des discussions préliminaires avec les autorités gouvernementales sur la cogestion éventuelle de ces sites, y compris concernant le désarmement, l'immatriculation et l'identification des ex-combattants, la sécurisation et le stockage des armes et des explosifs, le dépistage du VIH/sida et la sensibilisation à la maladie, et la formation civique. L'ONUCI fournira des kits de réinsertion pour un total initial d'environ 15 000 ex-combattants.

31. La cellule Désarmement et démobilisation de l'état-major des FRCI a établi des instructions permanentes en matière de désarmement et de démobilisation, tandis que le Ministère des ex-combattants et victimes de guerre a arrêté la première version d'un manuel de procédures sur la réinsertion et la réintégration, tous deux avec l'appui de l'ONUCI. Le sous-groupe de travail sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en tant que partie intégrante du groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité mentionné au paragraphe 13 plus haut, s'est réuni régulièrement, l'ONUCI fournissant des conseils d'ordre technique, budgétaire et financier à l'appui de l'élaboration d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

32. Depuis juillet 2011, la Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre a organisé 36 opérations ponctuelles de collecte d'armes à travers le pays avec le soutien de l'ONUCI, qui ont permis de récupérer 1 163 armes et 225 154 cartouches de 1 351 combattants. L'ONUCI a tenu des réunions avec les autorités locales, les représentants des communautés et des journalistes à Abidjan, Bouaké, Duékoué et San Pedro, afin de les sensibiliser au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Elle a également organisé un atelier à l'intention des représentants du Gouvernement et de la communauté internationale sur les normes internationales et pratiques optimales concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la manière de les appliquer en Côte d'Ivoire.

VI. Restauration de l'autorité de l'État

33. La restauration de l'autorité de l'État a progressé à travers tout le pays. Le corps préfectoral, qui représente le Gouvernement à l'extérieur d'Abidjan, est de plus en plus efficace. Il bénéficie de l'appui de l'ONUCI, notamment sous forme de conseils et d'activités de renforcement des capacités. Six préfectures et 14 sous-préfectures dans l'ouest ont été remises en état avec le soutien du Fonds pour la

consolidation de la paix, qui avait alloué un montant de 3 millions de dollars au titre de son Mécanisme de financement des interventions rapides aux fins du rétablissement de la sécurité, de l'autorité de l'État et de la cohésion sociale. Les bureaux de douane ont été rouverts dans le nord, l'ONUCI menant des activités de renforcement des capacités à l'intention des nouvelles recrues du service des douanes.

34. Des comités de sécurité chargés d'assurer et de coordonner la sécurité au niveau local ont été mis en place dans la plupart des départements, mais leur efficacité varie en fonction des ressources disponibles. Ils sont présidés par les préfets et composés de représentants des services de sécurité et de police, ainsi que d'autres représentants de l'administration locale, y compris des agents des douanes.

35. Des comités locaux d'alerte rapide et de sensibilisation, composés des autorités locales, des partis politiques et de représentants de la société civile, y compris les chefs traditionnels, ont été créés dans 85 départements (sur 95) et 111 sous-préfectures (sur 371). L'ONUCI leur a apporté son appui par l'organisation d'ateliers sur les mécanismes de règlement des conflits et le dialogue intercommunautaire.

VII. Droits de l'homme et justice transitionnelle

36. La situation des droits de l'homme demeurait préoccupante. Les incidents signalés par l'ONUCI portaient principalement sur des cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale, d'occupation illégale de biens, d'extorsion et de rançonnement, de violences à caractère sexuel et sexiste et de violation du droit à l'intégrité physique, de mauvais traitements et d'actes de torture. Des éléments des FRCI et des *dozos* (chasseurs traditionnels) étaient également impliqués dans des cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale, de violences sexuelles et de viols. L'ONUCI a recensé des cas de violations graves des droits de l'homme et d'affrontements violents récurrents entre les communautés « autochtones » et « non autochtones »; entre des exploitants agricoles et des éleveurs de bétail; et entre des éléments des FRCI et les populations locales; et enquêté sur les violentes attaques lancées contre des villages dans la zone frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria par des individus armés qui seraient d'anciens membres de milices.

37. À la suite des deux visites qu'il a effectuées en Côte d'Ivoire, l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire a soumis son rapport (A/HRC/19/72) au Conseil des droits de l'homme le 21 mars. Il en ressortait que la plupart des violations des droits de l'homme résultaient moins de la complicité de l'État que de son incapacité à les prévenir, en raison notamment des difficultés rencontrées pour réformer le secteur de la sécurité et restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire.

38. Depuis juillet 2011, 106 personnes soupçonnées de menacer la sûreté de l'État et l'intégrité territoriale ou de recruter des jeunes, afin de déstabiliser le régime, ont été arrêtées. Au moins 62 arrestations ont été effectuées lors de la visite officielle du Président Ouattara dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, bien que la plupart des personnes appréhendées aient par la suite été libérées sans avoir été inculpées. Le 29 mars, l'un des avocats de Simone Gbagbo a été arrêté par les autorités ivoiriennes et inculpé par la suite d'attentat et de complot contre l'autorité de l'État

et d'atteinte à l'intégrité du territoire national; il a été transféré à la principale prison d'Abidjan le 17 avril.

39. L'ONUCI a continué d'évaluer les conditions de détention des éléments civils et militaires arrêtés dans le contexte de la crise postélectorale et qui demeurent en détention dans les établissements de Boundiali, Katiola, Korhogo et Odienné. Certains des détenus ont exprimé leur préoccupation au sujet de la lenteur des procédures judiciaires et de leur cohabitation avec des prisonniers de droit commun qui, à leur avis, pouvaient menacer leur sécurité.

40. Les membres de l'Opération ont travaillé en étroite collaboration avec leurs homologues nationaux, afin de surveiller systématiquement les violations des droits de l'homme et de mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités au niveau local dans le but de renforcer la prévention et de promouvoir une culture de paix et de respect des droits de l'homme. Durant la période considérée, l'ONUCI a organisé 15 stages de formation sur les principes des droits de l'homme et les techniques d'enquête à l'intention des représentants de la société civile. Les organisations non gouvernementales nationales, les autorités locales et les autorités de maintien de l'ordre ont également été sensibilisées aux normes et principes relatifs aux droits de l'homme.

Violence sexuelle

41. Depuis juillet 2011, 104 cas de viol ont été recensés à travers le pays. Dans certains cas, les violeurs présumés ont été libérés en raison de l'incapacité des victimes de fournir des certificats médicaux, leur famille n'ayant souvent pas les moyens d'en assumer les frais. La plupart de ces incidents ont été commis par des hommes armés non identifiés durant des attaques contre les transports publics, des affrontements intercommunautaires ou des vols à main armée. Il est probable qu'un nombre important de viols n'ont pas été signalés car les victimes ont peur des représailles ou n'ont pas confiance dans le système judiciaire.

Protection de l'enfance

42. Depuis janvier 2012, l'Équipe spéciale de surveillance et de communication de l'information des Nations Unies concernant les graves abus commis contre les enfants en période de conflit armé a recensé un certain nombre de violations commises contre des enfants, y compris des cas de mutilation et 34 cas de viol et de violences sexuelles, dont 7 avaient été commis par des éléments des FRCI. Deux enfants ont également été blessés par des munitions non explosées lors de deux incidents distincts qui s'étaient produits en mars. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'ONUCI ont formé plus de 170 membres des FRCI relativement aux droits des enfants et à la protection de l'enfance.

Justice transitionnelle

43. Les poursuites engagées aux niveaux national et international contre les auteurs de crimes graves commis durant la crise postélectorale ont continué. Le Gouvernement a prorogé le mandat de la Commission nationale d'enquête jusqu'à la mi-août. Le Procureur adjoint de la Cour pénale internationale a séjourné en Côte d'Ivoire les 3 et 4 avril, tandis que le Procureur était à Abidjan les 1^{er} et 2 juin. L'ouverture de l'audience de conformation des charges devant la Cour contre l'ancien Président Gbagbo, initialement prévue pour le 18 juin, a été reportée au

13 août, afin d'accorder à sa défense le temps de se préparer. Un ancien ministre sous le régime précédent, contre lequel un mandat d'arrêt international avait été lancé en juin 2011, a été arrêté le 6 juin à Lomé et extradé vers la Côte d'Ivoire le même jour, étant accusé d'activités subversives visant à déstabiliser le Gouvernement à Abidjan.

44. L'ONUCI a appuyé les activités de la Cour pénale internationale en Côte d'Ivoire, conformément à son mandat, comme suite au mémorandum d'accord conclu avec le Procureur de la Cour, le 23 janvier.

45. L'ONUCI a continué de soutenir la Commission Dialogue, vérité et réconciliation concernant l'élaboration et l'application d'une stratégie globale en matière de justice transitionnelle. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme a déployé deux missions techniques en Côte d'Ivoire en novembre 2011 et avril 2012, afin d'aider la Commission à planifier et à organiser des consultations nationales sur le processus de réconciliation. Cette dernière, avec l'appui de l'ONUCI, a organisé à Abidjan un séminaire de trois jours sur la justice transitionnelle à l'intention des représentants des organisations non gouvernementales nationales. Depuis juillet 2011, le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué un montant de plus d'un million de dollars aux travaux de la Commission.

Médias

46. Les médias ivoiriens ont joué un rôle plus positif dans le processus politique, bien que de nombreux journaux privés aient continué d'utiliser un langage incendiaire qui risquait de compromettre le processus de réconciliation. Depuis juillet 2011, le Conseil national de la presse a imposé des sanctions aux journaux privés dans plus de 100 cas à la suite de violations, y compris la suspension le 15 mai de deux journaux d'opposition, *Notre Voie* et *Bol'kôch*, tous deux affiliés au FPI. L'ONUCI s'est efforcée d'aider les médias ivoiriens à renforcer leur éthique professionnelle et leur responsabilité dans la couverture des événements politiques. Elle a continué à les surveiller, tandis que sa radio, ONUCI-FM, est demeurée un instrument crucial pour aider l'Opération à promouvoir la paix et la réconciliation nationale.

VIII. Situation humanitaire et économique

47. Si les personnes déplacées à la suite de la crise postélectorale sont pour la plupart retournées chez elles au cours de l'année écoulée, quelque 86 000 sont toujours déplacées et vivent en majorité dans des communautés d'accueil dans l'ouest du pays. Les deux camps du pays, situés à Nahibly, près de Duékoué, et à San Pedro, accueillent respectivement 4 671 et 391 personnes. Environ 58 200 réfugiés ivoiriens se trouvent encore au Libéria et 24 140 sont répartis dans d'autres pays de la sous-région. L'insécurité, exacerbée par les incidents qui ont récemment eu lieu, les tensions intercommunautaires, principalement liées à l'accès à la terre et à la propriété, ainsi que le manque d'accès aux services sociaux de base continuent de compromettre le retour durable des personnes déplacées. En outre, le mauvais état des routes a entravé l'accès des acteurs humanitaires, avec lesquels l'ONUCI a étroitement collaboré en vue de faciliter le retour des déplacés, notamment en assurant la sécurité des personnes quittant le Libéria pour retourner dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. L'ONU a également remis en état la route reliant Toulepleu à

Zouan-Hounien dans le but d'améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire et d'appuyer le relèvement économique dans l'ouest du pays.

48. Les organisations humanitaires ont continué de protéger les personnes déplacées et de leur fournir une assistance en vue de rétablir les moyens de subsistance et les services publics tels que l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement. Il est essentiel de continuer à fournir une aide humanitaire aux réfugiés dans l'ensemble de la sous-région, notamment pour encourager leur retour. On estime à 173 millions de dollars les ressources nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires les plus urgents pour 2012. À la mi-juin, seuls 25 % de ces fonds avaient été levés, entraînant une grave pénurie de ressources pour les programmes d'importance vitale et pour ceux axés sur le relèvement.

49. Le 11 mai, le Fonds monétaire international (FMI), après avoir achevé la première revue des résultats économiques obtenus par la Côte d'Ivoire dans le cadre d'un programme appuyé par la facilité élargie de crédit, a approuvé le décaissement de 100 millions de dollars, ce qui porte le total des décaissements au titre de cet accord à 225 millions de dollars. Au cours de la période considérée, des représentants de la Banque mondiale se sont rendus en Côte d'Ivoire pour mesurer les progrès accomplis depuis la fin de la crise postélectorale. L'application des réformes structurelles a connu de nouvelles avancées et la Côte d'Ivoire devrait pouvoir obtenir un allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) d'ici à la fin du mois de juin.

IX. Sécurité du personnel

50. Le décès de sept soldats de la paix témoigne du risque d'attaques directes qui pèse sur le personnel de l'ONUCI. Le fort taux de criminalité et de violences armées impliquant des délinquants et d'anciens combattants, en particulier dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, continue de menacer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

X. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Composante militaire

51. Au 22 juin, l'effectif militaire de l'ONUCI s'établissait à 9 585 hommes, dont 9 468 soldats, 192 observateurs militaires et 96 officiers d'état-major pour un effectif maximum de 9 297 personnes autorisé.

52. En raison des risques qui pèsent sur la sécurité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire depuis la crise postélectorale, l'ONUCI a intensifié sa présence dans la zone frontalière avec le Libéria. Des effectifs militaires supplémentaires ont ainsi été déployés à Tabou, à Taï et à Toulepleu, le long de la frontière, pour renforcer la protection des civils et la réactivité de l'ONUCI face aux incidents liés à la sécurité. L'ONUCI a de nouveau consolidé sa présence dans la zone à la suite de l'incident du 8 juin, décrit au paragraphe 3. La Mission remet actuellement en état la route principale reliant Taï à Zriglo et celle reliant Taï à Guiglo pour permettre des interventions plus rapides et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

53. Conformément au concept d'opérations conjoint ONUCI/MINUL visant à aider les autorités des deux pays à régler les problèmes de sécurité à la frontière, l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ont effectué des patrouilles coordonnées suivies de réunions d'échange d'informations aux postes frontières avec la participation des autorités ivoiriennes et libériennes compétentes, et ont intensifié l'échange et l'analyse d'informations. Les deux missions ont en outre réalisé des opérations de reconnaissance aérienne régulières. Pour compléter ces mesures, la MINUL et l'ONUCI se sont associées pour mettre en place des activités de renforcement de la confiance dans les zones frontalières.

54. L'ONUCI a augmenté ses effectifs dans le nord et l'est du pays pour aider le Gouvernement à y rétablir son autorité et à y maintenir la stabilité et l'ordre public, en particulier le long de la route principale reliant Katiola à Yamoussoukro, où on a signalé une recrudescence de la violence. Dès le début de la crise au Mali, l'ONUCI a intensifié ses activités de surveillance le long de la frontière avec ce pays, notamment par des patrouilles aériennes. L'ONUCI a également renforcé les patrouilles à l'est, le long de la frontière avec le Ghana, où de nombreux Ivoiriens, y compris des anciens combattants et des représentants de l'ancien régime, ont trouvé refuge pendant et après la crise postélectorale. À la suite d'incidents liés à la sécurité, l'ONUCI a également renforcé temporairement ses effectifs dans certaines zones pour protéger les civils et empêcher la situation de dégénérer.

55. Dans mon précédent rapport, j'avais recommandé de réduire de l'équivalent d'un bataillon l'effectif militaire autorisé de l'ONUCI à Abidjan. Les derniers événements ne remettent pas en cause cette recommandation, fondée sur une évaluation des conditions de sécurité et sur l'efficacité des forces de sécurité nationales à Abidjan. Depuis, l'ONUCI a poursuivi ses concertations avec le Gouvernement afin de revoir les dispositions prises pour la protection des membres du Gouvernement et des principales parties prenantes politiques, ainsi que des installations n'appartenant pas à l'ONU, en vue d'adapter les ressources nécessaires à cette tâche.

56. Les événements qui ont eu lieu récemment dans l'ouest de la Côte d'Ivoire justifient également la recommandation faite dans mon dernier rapport concernant le transfert à l'ONUCI des trois hélicoptères armés actuellement attribués à la MINUL pour dissuader les auteurs de troubles d'entreprendre une action militaire d'importance et faire face aux menaces qui planent sur la population, notamment aux zones frontalières, ainsi que l'utilisation de ces hélicoptères aussi bien en Côte d'Ivoire qu'au Libéria, y compris lors de leur déploiement en Côte d'Ivoire, dans le cadre d'un accord de coopération spécial entre missions. En attendant l'approbation de cette recommandation, je souhaite rappeler que le Conseil de sécurité, comme m'en a informé son président le 27 septembre 2011, a donné son accord pour qu'à l'issue des élections au Libéria, tout en étant toujours basés dans ce pays, les hélicoptères armés continuent d'être utilisés dans les zones frontalières aussi bien au Libéria qu'en Côte d'Ivoire, ainsi que dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les nouveaux dispositifs de coopération entre l'ONUCI et la MINUL, ainsi qu'entre les équipes de pays de l'ONU en Côte d'Ivoire et au Libéria vont être renforcés pour améliorer la réaction de l'Organisation des deux côtés de la frontière, notamment par le biais d'activités transfrontalières.

57. La présence des forces françaises, dont l'effectif s'élève à 450 soldats, a pour objectif principal d'aider le Gouvernement ivoirien à réformer le secteur de la

sécurité. Dans sa résolution 2000 (2011), le Conseil de sécurité a décidé de proroger, jusqu'au 31 juillet 2012, l'autorisation qu'il avait donnée aux forces françaises de soutenir l'ONUCI dans la limite de leur déploiement et de leurs moyens. Le soutien apporté à l'ONUCI par l'opération Licorne reste essentiel.

Composante police

58. Au 22 juin, l'effectif de la composante de police de l'ONUCI s'établissait à 1 366 personnes et était composé de 999 membres d'unités de police constituées, répartis en 6 unités, et de 367 policiers n'appartenant pas à une unité constituée, pour un effectif maximum autorisé de 1 555. Le nombre d'éléments déployés s'élève à 533 à Abidjan (339 membres d'unités de police constituées et 194 policiers), à 473 dans le secteur ouest (360 membres d'unités de police constituées et 113 policiers) et à 360 dans le secteur est (300 membres d'unités de police constituées et 60 policiers). Les unités de police constituées sont déployées à Abidjan, Bouaké, Daloa, Guiglo et Yamoussoukro. À ce jour, 39 conseillers ont été déployés au titre de la résolution 2000 (2011), par laquelle le Conseil avait autorisé une augmentation du personnel de police à hauteur de 205 conseillers supplémentaires spécialisés et dotés des qualifications requises, augmentation qui serait compensée par un ajustement des effectifs militaires et policiers de la Mission, dans les limites autorisées pour l'ONUCI.

59. L'ONUCI a appuyé la police nationale et la gendarmerie en mettant en place des programmes de colocalisation et de mentorat, en remettant en état les infrastructures et le matériel et en redéployant les forces de maintien de l'ordre. L'ONUCI a proposé des formations à la police nationale et à la gendarmerie en matière de sécurité publique, de maintien de l'ordre, de droits de l'homme, de collecte de données et de technologies de l'information, d'enquête, de criminalistique, de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et de protection rapprochée. L'ONUCI a également appuyé le renforcement des capacités opérationnelles en assurant la sélection et la formation des membres de la cellule créée pour lutter contre la corruption et le racket au sein des forces de sécurité. L'ONUCI a aussi participé à des projets de relèvement financés par la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Allemagne.

Composante civile

60. L'ONUCI, en coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, a augmenté ses effectifs civils dans les bureaux locaux de l'ouest et du nord de la Côte d'Ivoire afin de permettre à la Mission d'exécuter son mandat plus efficacement au niveau local. L'ONUCI a ouvert des bureaux à Tabou, à Toulepleu ainsi qu'à Taï et a renforcé celui de Guiglo. Six nouveaux bureaux seront également ouverts à Aboisso, à Agboville, à Bangolo, à Danane, à Tabou et à Zouan, pour que l'ONUCI puisse travailler plus étroitement avec les autorités locales afin d'accroître leur efficacité et de consolider la confiance entre celles-ci et la population ivoirienne.

XI. Aspects financiers

61. L'Assemblée générale, dans sa résolution 66/242B du 21 juin 2012, a approuvé l'ouverture d'un crédit de 575 millions de dollars au titre du maintien de l'ONUCI

pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'ONUCI au-delà du 31 juillet 2012, le coût du maintien de la Mission jusqu'au 30 juin 2013 se limiterait aux montants approuvés par l'Assemblée générale. Au 22 juin 2012 les contributions statutaires non réglées au titre du compte spécial de l'ONUCI se montaient à 78,2 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions statutaires non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 1 341,9 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées et au titre du matériel appartenant aux contingents a été effectué pour les périodes allant jusqu'au 31 mai 2012 et au 30 juin 2011, respectivement, conformément à l'échéancier trimestriel.

XII. Observations

62. Je suis profondément attristé par le meurtre des sept Casques bleus le 8 juin dernier dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, le long de la frontière avec le Libéria. J'ai condamné cette attaque dans les termes les plus vigoureux le jour même. Je rappelle à nouveau que le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des soldats de la paix constitue un crime de guerre au regard du droit international. J'ai engagé le Gouvernement ivoirien à tout mettre en œuvre pour identifier les auteurs et faire en sorte qu'ils répondent de leurs actes. Je me félicite qu'il ait entrepris sur-le-champ, en coordination avec le Gouvernement libérien, d'enquêter sur cette attaque.

63. Je constate avec inquiétude que depuis la crise qui a suivi les élections ivoiriennes, l'instabilité persiste et la situation ne cesse de se dégrader dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et le long de la frontière avec le Libéria. L'insécurité qui perdure dans la région, les tensions entre les services de sécurité et la population, les violentes attaques perpétrées dans les villages frontaliers, qui font des morts et des blessés et provoquent destructions et déplacements, et le réarmement et le recrutement présumés d'ex-combattants ivoiriens et libériens sont de grandes sources de préoccupation. Je rappelle que dans mon précédent rapport sur l'ONUCI (S/2012/186), daté du 29 mars 2012, je me suis déclaré particulièrement préoccupé par les risques et les menaces que font peser sur la stabilité en Côte d'Ivoire et la sécurité de la population les nombreuses armes qui circulent dans le pays, les mouvements transfrontières d'ex-combattants ainsi que les intentions des partisans de l'ancien régime, autant d'éléments qui non seulement mettent gravement en danger la population de la région et compromettent la stabilité de la Côte d'Ivoire, du Libéria et de toute l'Afrique de l'Ouest.

64. Il appartient aux gouvernements ivoirien et libérien de protéger la population civile, de promouvoir la réconciliation nationale et d'assurer la sécurité. J'en appelle à eux pour qu'ils s'emploient plus activement à améliorer la sécurité le long de leur frontière et à assurer la protection de leur population. Je note les initiatives qui ont été lancées pour renforcer la coopération et tenter de régler la situation à la suite des récentes attaques. Des mesures doivent être prises pour identifier les auteurs de troubles et placer les auteurs de violences devant leurs responsabilités.

65. L'ONUCI et la MINUL, ainsi que les équipes de pays des Nations Unies des deux pays concernés, continueront à aider les gouvernements à s'acquitter de leurs responsabilités à cet égard, tout en renforçant encore leurs activités et leur coopération conformément à leurs mandats respectifs. La présence d'éléments armés

et leurs mouvements transfrontières, le trafic illicite et la criminalité organisée constituent des menaces qui s'étendent bien au-delà des frontières de la Côte d'Ivoire et du Libéria. Comme il est nécessaire que toute la sous-région aide activement à lutter contre ces menaces, je réitère mon appel en faveur de l'élaboration d'une stratégie sous-régionale dans ce domaine. Je me félicite des initiatives lancées par les dirigeants ouest-africains, notamment par l'intermédiaire de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano. Les organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest, et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest en particulier, se tiennent prêts à soutenir activement les initiatives prises par la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano. Je félicite le Président Ouattara pour la compétence avec laquelle il dirige l'Autorité de la CEDEAO et pour tout ce qu'il fait pour régler les crises dans la sous-région.

66. Ces mesures ne suffiront toutefois pas à améliorer la sécurité dans les zones frontalières. La mise en place d'une réforme efficace du secteur de la sécurité et d'activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans les deux pays est essentielle pour appuyer les efforts de stabilisation, et doit éliminer les facteurs de conflit et s'attaquer aux questions sous-jacentes, en particulier celles liées à la propriété foncière et à l'identité. La Côte d'Ivoire doit donc d'urgence s'attaquer aux causes profondes du conflit et promouvoir la réconciliation en adoptant des mesures concrètes à l'échelle nationale, tout en privilégiant le renforcement de l'état de droit et le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ouest du pays.

67. Bien que l'insécurité qui règne dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et dans les zones situées à la frontière avec le Libéria me préoccupe beaucoup, je trouve encourageants les progrès d'ensemble que le pays a accomplis. Les autres mesures que le Gouvernement a prises en vue de garantir la stabilité, la réconciliation et le relèvement économique illustrent la détermination du Président et de son gouvernement à avancer sur la voie d'un avenir meilleur pour le pays et ses habitants. En se rendant pour la première fois dans l'ouest du pays – la région la plus touchée par la crise récente et où les violences se poursuivent – le Président Ouattara a envoyé un message fort de paix et réconciliation.

68. Je me félicite également de l'entrée en fonctions de l'Assemblée nationale élue, qui marque une étape importante du processus de démocratisation de la Côte d'Ivoire, notamment dans la mesure où l'Assemblée assure un contrôle efficace du Gouvernement au nom du peuple ivoirien. Le Gouvernement a demandé à l'Organisation des Nations Unies de l'aider à organiser les prochaines élections locales. Pour que celles-ci soient un succès, il faudra les programmer au moment approprié, veiller à ce qu'elle soient ouvertes à tous, en assurer la sécurité et procéder à une réforme institutionnelle des organes électoraux et administratifs concernés. L'Assemblée nationale a aussi un rôle à jouer dans la recherche d'un consensus national sur la question de l'identité et du régime foncier; elle doit en priorité adopter la législation nécessaire.

69. Les événements récents ont montré que la Côte d'Ivoire demeure profondément divisée. Le fait que le Gouvernement ait ouvert un dialogue avec l'opposition politique constitue une avancée, et je demande à toutes les parties concernées à y participer dans un esprit constructif. Je demande instamment au Gouvernement de continuer à s'employer à garantir un dialogue politique authentique et la réconciliation à tous les niveaux et d'offrir un espace politique à l'opposition. J'appelle aussi les partis de l'opposition à jouer un rôle constructif et à

contribuer à bâtir un avenir meilleur pour la Côte d'Ivoire. Mon Représentant spécial est prêt à offrir ses bons offices pour faciliter le dialogue entre les diverses parties prenantes.

70. Il est absolument indispensable de faire avancer la réforme du secteur de la sécurité si l'on veut instaurer durablement la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire. Je relève que le Président Ouattara a entrepris de superviser directement la réforme du secteur de la sécurité, et demande instamment au Gouvernement d'accélérer la mise en place d'un dispositif national qui permettra de guider ce processus d'importance cruciale. Un plan global de réforme du secteur de la sécurité devrait favoriser la confiance mutuelle et la cohésion au sein des services de sécurité et entre eux, ce plan devrait aussi améliorer les relations entre les services de sécurité et de maintien de l'ordre et les personnes qu'ils sont chargés de protéger. Je demeure préoccupé par les renseignements faisant état de violations des droits de l'homme et de faits illicites commis par des éléments de ces services ou associés à ces derniers. J'engage les autorités à redoubler d'efforts pour prévenir de tels abus et en traduire les auteurs en justice. À cet égard, il est absolument indispensable que des services de sécurité nationaux et des forces de police et de gendarmerie solides et professionnelles soient en place pour assurer la sécurité de la population. J'exhorte le Gouvernement à s'employer à renforcer la confiance aussi bien au sein de l'armée, de la gendarmerie et de la police qu'entre elles.

71. Les atteintes répétées à la sécurité perpétrées par des éléments armés et la récente multiplication des attaques commises par des individus et des groupes armés et des cas signalés de recrutement et de réarmement des ex-combattants mettent en relief la nécessité de prendre d'urgence des mesures concrètes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants. Je demande instamment au Gouvernement d'accélérer la mise au point d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration assorti de critères d'admission clairs et stricts et de trouver des solutions permettant d'intégrer durablement ces personnes à la vie sociale et économique. Il faudra pour cela adopter une optique sous-régionale, et j'encourage au premier chef les gouvernements ivoirien et libérien à prendre des mesures propres à lutter contre la recrudescence de ces menaces.

72. Sur le plan des droits de l'homme, la situation reste préoccupante, au point qu'elle nécessite une attention et une action accrue de la part des parties prenantes nationales. L'impunité sape tout effort visant à promouvoir une culture de respect des droits de l'homme. Je prie instamment les autorités ivoiriennes de veiller à ce que tous les auteurs, quels que soit leur statut ou leur appartenance politique, soient traduits en justice et que tous les détenus soient informés de leur situation en toute transparence.

73. L'ONUCI continue de jouer un rôle important s'agissant d'aider le Gouvernement à stabiliser la situation en matière de sécurité et à protéger les civils. Dans mon rapport spécial du 29 mars 2012 (S/2012/186), j'ai recommandé de réduire les effectifs militaires autorisés de l'ONUCI de l'équivalent d'un bataillon, ce qui porterait l'effectif total autorisé à 8 837 personnes, soit 8 645 soldats et officiers d'état-major et 192 observateurs militaires, tout en maintenant l'effectif policier autorisé à 1 555 agents, dont 1 000 membres des unités de police constituées et 555 officiers de police. Les événements récents n'ont pas compromis la justification logique de cette réduction, qui a été recommandée à l'issue d'une

évaluation d'ensemble de la sécurité et de l'efficacité des forces nationales de sécurité à Abidjan, mais la situation continuera d'être suivie de près. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger le mandat de l'ONUCI en la dotant d'un effectif global autorisé de 10 392 personnes, pour une période d'une année expirant le 31 juillet 2013, et d'examiner la situation d'ici au 31 mars 2013.

74. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, M. Bert Koenders, ainsi que l'ensemble des membres de l'ONUCI et de l'équipe de pays des Nations Unies, pour leur détermination et leur dévouement, notamment au cours de ces derniers mois particulièrement difficiles. Par leur travail, effectué dans des conditions souvent précaires, ils ont contribué à stabiliser la situation en matière de sécurité et à consolider les acquis. Mes remerciements vont également aux partenaires, aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, aux pays donateurs, aux organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales qui continuent à apporter un appui inestimable à la Côte d'Ivoire. Je voudrais également rendre hommage aux soldats de la paix nigériens et adresser mes très sincères condoléances au Gouvernement nigérien et aux familles des défunts. Leur disparition vient nous rappeler, de manière brutale et tragique, le prix très élevé que les Casques bleus doivent parfois payer pour rétablir la paix dans les pays sortant d'un conflit.

Annexe 1

Effectif militaire et de police de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire au 21 juin 2012

Pays	Composante militaire				Composante de police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats	Total	Unités de police constituées	Police
Argentine	–	–	–	–	–	3
Bangladesh	12	8	2 159	2 179	360	1
Bénin	8	8	420	436	–	57
Bolivie (État plurinational de)	3	–	–	3	–	–
Brésil	4	3	–	7	–	–
Burundi	–	–	–	–	–	39
Cameroun	–	–	–	–	–	12
Canada	–	–	–	–	–	9
Chine	4	–	–	4	–	–
Djibouti	–	–	–	–	–	39
Égypte	–	1	175	176	–	–
El Salvador	3	–	–	3	–	–
Équateur	2	–	–	2	–	–
Éthiopie	2	–	–	2	–	–
Fédération de Russie	11	–	–	11	–	–
France	–	6	–	6	–	14
Gambie	2	–	–	3	–	–
Ghana	5	7	508	520	–	6
Guatemala	5	–	–	5	–	–
Guinée	3	–	–	3	–	–
Inde	8	–	–	8	–	–
Irlande	2	–	–	2	–	–
Jordanie	7	12	1 060	1 029	489	14
Madagascar	–	–	–	–	–	13
Malawi	3	3	857	863	–	–
Maroc	–	3	723	726	–	–
Namibie	2	–	–	2	–	–
Népal	3	1	–	4	–	–
Niger	5	4	924	931	–	40
Nigéria	6	1	63	70	–	10
Ouganda	5	2	–	7	–	–
Pakistan	10	11	1 377	1 398	150	–
Paraguay	7	2	–	9	–	–
Pérou	3	–	–	3	–	–
Philippines	3	3	–	6	–	–
Pologne	2	–	–	2	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–	–	11
République de Corée	2	–	–	2	–	–
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	27
République de Moldova	4	–	–	4	–	–

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police</i>
République-Unie de Tanzanie	2	2	–	4	–	–
Roumanie	6	–	–	6	–	–
Rwanda	–	–	–	–	–	8
Sénégal	12	7	516	535	–	9
Serbie	3	–	–	3	–	–
Tchad	4	1	–	5	–	20
Togo	7	8	518	533	–	3
Tunisie	7	3	–	10	–	–
Turquie	–	–	–	–	–	12
Ukraine	–	–	–	–	–	4
Uruguay	2	–	–	2	–	1
Yémen	9	0	–	9	–	15
Zambie	1	–	–	1	–	–
Zimbabwe	2	–	–	2	–	–
Total	192	96	9 297	9 585	999	367

Annexe 2

Carte

